

(Pas) de sucre pour mon miel : l'OLAF enquête sur la fraude au miel



©UE COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 3/2023

L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a fourni un soutien en matière d'enquête et des contrôles sur place dans le cadre d'une action de l'UE contre l'adultération du miel menée par la Commission européenne.

« [From the hives](#) » – comme on l'appelait – était une action coordonnée de l'UE menée par la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) de la Commission européenne, avec les autorités nationales de 18 pays qui font partie du réseau européen de lutte contre la fraude alimentaire, de l'OLAF et du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne.

Le miel contient naturellement des sucres et, selon la législation de l'UE, doit rester pur, ce qui signifie qu'on ne peut pas y ajouter d'ingrédients. L'adultération se produit lorsque des ingrédients tels que de l'eau ou des sirops de sucre peu coûteux sont ajoutés artificiellement pour augmenter le volume de miel.

Bien que le risque pour la santé humaine soit considéré comme faible, de telles pratiques escroquent les consommateurs et mettent en péril les producteurs honnêtes car ils sont confrontés à une concurrence déloyale de la part d'opérateurs qui peuvent réduire les prix grâce à des ingrédients illicites et bon marché. Par exemple : la valeur unitaire moyenne de l'UE pour le miel importé était de 2,32 € / kg en 2021, tandis que les sirops de sucre fabriqués à partir de riz se situaient entre 0,40 et 0,60 € / kg.

« En provenance des ruches » ciblaient les importations de miel dans l'UE. Les opérateurs d'importation ou d'exportation suspects ont été identifiés grâce à une phase initiale de collecte

d'échantillons de miel aux points d'entrée frontaliers dans les pays participants, et grâce à une deuxième phase de collecte de renseignements soutenue par l'OLAF. Dans un troisième temps, les autorités nationales et l'OLAF ont mené des enquêtes sur les lieux d'importation, de transformation, de mélange et d'emballage des envois suspects.

Ville Itälä, directeur général de l'OLAF, a déclaré : « *Le mot clé était le travail d'équipe. La direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne a lancé et coordonné l'ensemble de l'action. L'OLAF a enquêté pour aider à identifier les opérateurs suspects, effectué des contrôles sur place auprès des autorités nationales, recueilli et analysé des enregistrements informatiques et téléphoniques. Des collègues du CCR ont analysé des échantillons prélevés aux frontières dans leurs laboratoires pour détecter l'adultération. Les autorités nationales étaient, comme toujours, en première ligne des contrôles et des enquêtes sur le terrain.*

L'OLAF a déjà enquêté sur la fraude alimentaire internationale et je suis très heureux que nous ayons pu apporter notre expérience. L'UE est un importateur de miel car la demande intérieure est supérieure à notre production nationale. Il est important que nous restions vigilants face à tout abus. Le type de fraude le plus fréquent avec le miel se produit par adultération, c'est-à-dire en ajoutant des ingrédients bon marché au lieu de garder le miel pur. Mais nous avons également trouvé des cas de fraude à l'origine, avec des étiquettes affirmant de fausses origines du produit. Cette action a servi à attirer l'attention, à rappeler à l'ordre et à dissuader toute pratique frauduleuse.

Au cours de l'action coordonnée de l'UE, 133 entreprises (70 importateurs et 63 exportateurs) ont été impliquées dans des envois de miel soupçonnés d'être falsifiés. À ce jour, 44 autres opérateurs ont fait l'objet d'une enquête, dont beaucoup grâce à l'OLAF. L'enquête de l'OLAF a permis de détecter divers types de fraude, y compris l'adultération.

La Commission européenne a publié aujourd'hui les résultats de « From the hives ». Pour plus de détails, veuillez consulter les informations publiées par la [DG SANTE](#) et par le [CCR](#).

Les pays participants étaient les suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Tchéquie et Suède, ainsi que la Norvège et la Suisse.

[Regarder la vidéo](#)

Mission, mandat et compétences de l'OLAF:

l'OLAF a pour mission de détecter, d'enquêter et de mettre fin à la fraude avec les fonds de l'UE.

L'OLAF remplit sa mission en:

- menant des enquêtes indépendantes sur la fraude et la corruption impliquant des fonds de l'UE, afin de garantir que tout l'argent des contribuables de l'UE soit versé à des projets susceptibles de créer des emplois et de la croissance en Europe;
- contribuer à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'UE en enquêtant sur les fautes graves commises par le personnel de l'UE et les membres des institutions de l'UE;
- l'élaboration d'une politique antifraude solide de l'UE.

Dans le cadre de sa fonction d'enquête indépendante, l'OLAF peut enquêter sur des affaires de fraude, de corruption et d'autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE concernant: • toutes les dépenses de l'UE:

- les principales catégories de dépenses sont les Fonds structurels, la politique agricole et les fonds de développement rural, les dépenses directes et l'aide extérieure;
- certains secteurs des recettes de l'UE, principalement les droits de douane;
 - les soupçons de faute grave commise par le personnel de l'UE et les membres des institutions de l'UE.

Une fois que l'OLAF a terminé son enquête, il appartient aux autorités compétentes de l'UE et aux autorités nationales d'examiner les recommandations de l'OLAF et de décider du suivi de celles-ci. Toutes les personnes concernées sont présumées innocentes jusqu'à ce que leur culpabilité ait été établie par une juridiction nationale ou de l'UE compétente.

Pour plus de détails :

Kirill GELMI
Porte-parole Office
européen de lutte antifraude (OLAF) Téléphone: +32(0)
2 29-88146
Email: olaf-media@ec.europa.eu
<https://anti-fraud.ec.europa.eu>
Twitter: @EUAntiFraud

Theresa ZAHRA
Porte-parole adjointe Office
européen de lutte antifraude (OLAF) Téléphone : +32 (0)
2 29-57270
Courriel : olaf-media@ec.europa.eu
<https://anti-fraud.ec.europa.eu>
Twitter: @EUAntiFraud

Détails

Date de publication
23 mars 2023

Auteur
[Office européen de lutte antifraude](#)

Type de nouvelles
Communiqué de presse de l'OLAF